BnF Gallica

Histoire admirable et prodigieuse des tribulations et maux divers, éprouvés par Pierre Creuzé, natif de Niort, qui, en [...]

Source gallica.bnf.fr / Médiathèque Pierre-Moinot / Niort

{BnF Gallica

> Histoire admirable et prodigieuse des tribulations et maux divers, éprouvés par Pierre Creuzé, natif de Niort, qui, en esprit, fut transporté dans des lieux obscurs et ténébreux, assista au sabbat, descendit aux enfers et .... 1846.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

56161

HISTOIRE

ADMIRABLE ET PRODIGIEUSE,

DES TRIBULATIONS ET MAUX DIVERS

ÉPROUVÉS

Par PIERRE CREUZÉ, natif de Niort,

QUI, EN ESPRIT, FUT TRANSPORTÉ DANS DES LIEUX

OBSCURS ET TÉNÉBREUX,

ASSISTA AU SABBAT, DESCENDIT AUX ENFERS,

ET FIT PLUSIEURS AUTRES CHOSES AUSSI MERVEILLEUSES

QUE SURNATURELLES, EN APPARENCE.

NIORT,

MORISSET, IMPRIMEUR DU ROI ET DE LA PRÉFECTURE.

— 1846. —

Source gallica.bnf.fr / Médiathèque Pierre-Moinot / Niort

HISTOIRE

ADMIRABLE ET PRODIGIEUSE

DE

PIERRE CREUSÉ.

Chapitre Ier.

PREMIÈRE ATTEINTE DE L'ESPRIT MALIN SUR LE JEUNE CREUSÉ.

Pierre Creusé, âgé de treize ans et dix mois, ayant les cheveux noirs, le teint pâle, d'une imagination vive, d'un tempérament nerveux, d'une sensibilité morale extrême, et grand pour son âge, fils d'Antoine Creusé, marchand à Niort, ancien de l'église réformée, passant sous les Halles, le 28 janvier 1628, sur le soir, tomba tout à coup à terre, privé de tous ses sens, et comme mort. Quelques personnes qui se trouvèrent sur le lieu, le relevèrent et le transportèrent dans la maison de son père, qui se trouvait dans le voisinage. De suite, MM. Fraigneau, Guillemeau et Marfac, docteurs en médecine, et maître Ferré, chirurgien, furent appelés pour secourir cet enfant. Il le trouvèrent sur un lit, étendu sans mouvement, et le corps tétanique. Après avoir été une demi-heure à-peu-près dans cet état, il fut saisi de convulsions extraordinaires. Sa tête se courba en arrière vers ses talons, et son corps s'éleva en formant une espèce d'arc; tantôt sa tête s'élançait vers les pieds, et les bras se courbaient en-dehors; tantôt, après avoir jeté violemment sa tête à droite et à gauche, il la tournait en rond sur son col, comme une girouette. Durant ce temps les paupières restaient immobiles et closes, les sourcils se haussaient et se baissaient, les lèvres se renversaient en-dehors, et la langue se meuvait en-dedans avec une vitesse extrême. Les yeux, jusqu'alors fermés, s'ouvrirent subitement d'une manière effrayante;

il les tint d'abord fixes et sans clignoter, puis il les tourna en rond d'une façon incroyable. Tout son corps fut ensuite agité : les bras, les jambes tremblaient, son ventre se haussait et se baissait, comme si quelqu'un, par-dessous, l'eût poussé dehors, et ensuite attiré en-dedans. Il était sans-cesse en action, et cependant aucun de ses mouvemens ne se ressemblaient. Durant tout le temps de cette crise, qui dura quatre heures, cet enfant fut sans connaissance et sans jugement, mais absolument sans fièvre. Il n'entendait point, bien qu'on criât à haute voix à ses oreilles; il ne sentait point, bien qu'on le pinçât très-fort ; il ne voyait point, bien qu'on lui ouvrît les yeux, et qu'ils ne se refermassent point. Enfin, son insensibilité physique était complète. Au bout de ce temps, il s'assoupit ; mais à son réveil il se plaignit d'avoir enduré de vives douleurs ; invoquant Dieu, et priant son père et sa mère, ainsi que les autres personnes présentes de ne point l'abandonner.

Il prétendit qu'il venait de parcourir des pays immenses, dont il lui serait impossible cependant de donner la description, attendu qu'il avait toujours été plongé dans une sorte d'obscurité. Il ajouta, qu'il avait exécuté ce pénible voyage bien malgré lui, mais poussé en quelque sorte par une main invisible.

Les médecins, après s'être consultés, prescrivirent les remèdes qu'ils crurent nécessaires en pareils cas, et se retirèrent.

Chapitre II.

LE JEUNE GREUSÉ CONTINUE SES PÉRÉGRINATIONS DANS DES LIEUX INCONNUS. IL EXÉCUTE LES DANSES LES PLUS DIFFICILES.

Le lendemain, 29 janvier, à la même heure, l'enfant retomba dans le même état que la veille ; et cette crise dura presque sans relâche, les quatre jours suivans. Après il eut onze jours de repos. Le 13 février, cet enfant eut quatre crises violentes qui durèrent chacune au moins trois heures. A la dernière crise qui eut lieu vers trois heures de la nuit, les yeux toujours fermés, il commença à marcher dans la chambre, sans se heurter contre aucun meuble, mais menaçant du poing tous ceux qu'il rencontrait sur son chemin.

Puis se remettant au lit, il sembla s'assoupir, et à son réveil, il déclara qu'il venait encore de fort loin, et que, rendu là, il avait vu des personnes qui l'avaient tourmenté cruellement, mais qu'il ne pouvait les nommer. Les 14 et 15, les accès furent encore plus violens; et vers les cinq heures du matin de ce dernier jour, il sortit de son lit, fit une assez longue et lente promenade, et sembla prendre de nouvelles forces. Alors, comme s'il eût aperçu quelque chose, il lança force coups de poing, pour frapper ce qu'il lui semblait voir, reculant peu à peu en arrière, comme s'il eût eu en tête quelque ennemi qu'il eût craint. Puis, comme si on lui eût tiré les bras de force, il se roula en un peloton, la tête entre les chevilles des pieds, tenant ses jambes entre les mains, et marchant ainsi sur le plancher, en jetant des cris horribles, comme si on lui eût tordu les bras.

Ces tourmens ayant cessé, l'enfant changea de posture, et après quelques tours dans l'appartement, ôtant son bonnet, et le tenant de la main gauche, il fit les actions d'un homme qui veut saluer une compagnie; marchant après vers l'extrémité de la chambre, il eut l'air de prendre une personne par la main pour la mener danser, et de fait il dansa une *gaillarde*, avec toute l'élégance et l'exactitude d'un homme expert dans cet art, bien qu'il n'eût jamais appris à danser; il répéta cet exercice jusqu'à sept fois, et avec autant de personnes. Ce qui fut trouvé admirable par tous les spectateurs, car, quoique cet enfant eût les yeux clos, et fût privé de l'usage de tous ses sens, il n'en marcha pas moins sûrement et en mesure. Chose plus remarquable encore, c'est qu'il varia tous ses exercices, et qu'il dansa successivement la *gaillarde*, la *sarabande*, le *menuet*, la *volte*, la *bourée*, l'*anglaise*, la *saintongeoise*, la *gavote*, le *fandango*, *etc.*

La danse finie, le jeune Creusé fit la révérence, et agit comme s'il reconduisait vers la porte ses sept danseuses, en les saluant; il revint après d'un pas grave et soutenu. Et tout-à-coup, prenant un air hautain, et de même que si quelqu'un l'eût insulté, il lança un vigoureux soufflet, et se mit en posture pour se défendre; mais se sentant trop faible, sans doute, on le vit courir vers l'autre côté de l'appartement. Craignant qu'il ne se heurtât contre quelques meubles une personne voulut aller au-devant de lui pour le

garantir, mais il la traita en ennemie, et lui fit sentir la vigueur de son bras.

Chapitre III.

CREUZÉ VA AU SABBAT; IL VOIT SEPT SORCIÈRES, ET LE DIABLE QUI JOUAIT DU VIOLON. IL FAIT DES TOURS DE SOUPLESSE ET D'AGILITÉ.

Quelques jours après, le jeune Creusé eut encore une crise terrible, durant laquelle il exécuta les choses les plus surprenantes; cette crise fut suivie d'un long sommeil. A son réveil, il dit: je viens d'un lieu noir et ténébreux, où il y avait sept sorcières, et un vieillard, en cheveux blancs, qui jouait du violon; je me suis bien aperçu qu'il avait les pieds crochus et des cornes au front. Ces femmes, malgré moi, m'ont forcé de danser, et m'ont mis sur les dents. Deux des sept surtout m'ont fait bien du mal, en me tordant les bras et les jambes, lorsque je refusais de faire ce qu'elles voulaient. Je n'ai pu les reconnaître, parce qu'il faisait très-noir en ce lieu-là. Toutefois, j'ai eu quelques instans de relâche, parce qu'un homme, qui lardait un lapin, est venu chercher la plus méchante et la plus acariâtre.

A ces mots, retombant dans l'un de ses accès, il se mit à danser une sarabande, faisant claquer ses doigts comme s'il eût eu des castagnettes. Au dire de tous ceux qui étaient présens, jamais baladin qui n'eût fait autre chose toute la vie, n'eût fait mieux. Un instant après, changeant d'attitude, il chemina sur la tête et sur les deux pieds; quelquefois sur la tête et les deux genoux, faisant en cette posture plusieurs tours dans la chambre. Puis, changeant d'action, il toucha le pavé de l'extrémité du pouce et du doigt index, en tenant ses deux bras roides et étendus, il passa la tête et les épaules entre deux, élançant son corps par-dessus, par un admirable tour de souplesse; faisant ainsi, le tour en arrière et en avant, sans remuer les quatre doigts du lieu où, premièrement, il les avait placés. Enfin, s'étendant de tout son long, le visage en haut, et comme mort, il se mit à ramper sur le dos comme ferait un serpent, par extension et contraction. Ensuite, il revint au point d'où il était parti, par un mouvement rétrograde.

Revenu à lui, il déclara qu'il était allé au sabbat; qu'il avait vu des choses étranges, et enduré des douleurs inconcevables.

Chapitre IV.

LE JEUNE CREUSÉ, PAR LA FORCE DE L'ENSORCELLEMENT, IMITE AU NATUREL LES CHANTS ET CRIS DE PLUS DE CINQUANTE ESPÈCES D'ANIMAUX.

Le 18 février, après une crise violente et une foule de mouvemens singuliers et bizarres, le jeune Creuzé parut cesser de souffrir, et il se mit aussitôt à contrefaire les chants et les cris de plus de cinquante espèces d'animaux; il imita d'abord, de manière à s'y tromper, le croassement du corbeau, le pépiement du moineau, les gémissemens de la tourterelle, le roucoulement du pigeon, le chant du coq, le glaussement de la poule, le babillage de la pie, le sifflement du merle, le ramage du rossignol, le tiretirlire de l'alouette, le coucoucou du coucou, le mac-mac de la perdrix, le ché, chei, cheu, chiou de l'effraye, le coho, coho du chat-huant, le hurlement de la hulotte, le poupou de la chevêche, le orri, orri du gobe-mouche, le tré, tré, tré de la grive, le bon, bon, bon de la huppe, le zizi de l'ortolan, le si, ut, ut, ut, ut, si, ré du bouvreuil, le sifflement de l'étourneau, le cri de la corneille, le titi, titi de la mésange, le qui, qui, quit de la lavaudière, le nip, nip, du rouge-gorge, le ti-trein, ti-trein du motteux, le bzi, bzi du bec-figue, le trac-trac du traquet, le tuit, tuit du pouliot, le zul, zil, zulp du roitelet, le ki, ki, ki, ki du martin-pêcheur, le piaffement du paon, le glaussement grave ou aigu du dindon, le hoquet de la caille, le plieu, plieu du picvert, le can-can du canard, le vouire, voire de la sarcelle, le crépitat de la cigogne, le hi-raoud du butor, le mie, mie, mi de la bécasse, le bri, bri, bri de la poulette d'eau, le turrlui, turrlui du pluvier, le glapissement, bref, sonore, aigu, de l'oiseau de paradis, etc.; il finit par les chants si gracieux de la fauvette, du chardonneret, du pinçon, du tarin, et du bouvreuil; il passa après aux divers quadrupèdes, et l'on crut entendre les aboiemens du chien, le hennissement du cheval, le bèlement de la brebis, le chevrotement de la chèvre, les hurlemens du loup, le beuglement du taureau,

le miaulement du chat, le grognement du cochon, le braiment de l'âne, le rugissement du lion, le glapissement du renard, etc. Enfin, il termina par le sifflement aigu de la vipère.

Ayant repris ses sens, il raconta qu'il avait été conduit, toujours par une main invisible, au sabbat, et que, rendu dans une vaste et horrible caverne, des sorciers et des sorcières, en lui présentant dans des cages une quantité prodigieuse d'oiseaux et d'autres animaux, l'avaient contraint, par menace, et même en le frappant, de contrefaire leurs chants et leurs cris divers; que dans le nombre de ces animaux, il en avait vu d'affreux, et qui lui faisaient grand peur.

Maître Zacharie Violette, notaire à Niort, ainsi que maître Commineau, chirurgien, et plusieurs médecins de Niort et des environs mandés d'office, se trouvèrent précisément dans la maison dudit Creusé, père de l'enfant, au moment où son fils imita, à s'y méprendre, les chants et les cris de divers animaux, et ils convinrent qu'on ne pouvait rien entendre qui appprochât plus du naturel.

Chapitre V.

LE JEUNE CREUSÉ COMMENCE A DÉSIGNER CEUX QUI L'ONT ENSORCELÉ.

Un jour, après s'être promené long-temps par la chambre, toujours en dormant, il s'arrêta près de la cheminée, et les bras pendans et roides, il éleva la main droite, et traça sur le manteau de ladite cheminée, avec l'ongle du doigt indicateur, ces cinq lettres: *M. O. R. I. N.*, lesquelles jointes ensemble, formaient le nom d'un nommé *Morin*, pâtissier, dont la femme avait le *renom*, et était fortement soupçonnée, par la famille Creusé, d'avoir *donné un sort* au pauvre enfant, un certain jour, que le jeune Creusé était allé porter, pour leur souper, un morceau de viande à cuire au four dudit pâtissier; et que sa femme, lorsqu'il sortait de la maison, lui avait légèrement *frappé* sur l'épaule, en lui disant: bonne nuit mon garçon.

Chapitre VI.

LE JEUNE CREUSÉ, TOUJOURS PAR UNE INSPIRATION DIABOLIQUE, SIMULE LE JEU DE PLUSIEURS INSTRUMENS.

Ce jour-là, qui était le 21e de sa possession, ce jeune homme, après avoir marché quelques temps à pas mesurés, s'arrêta tout-à-coup, prêta l'oreille, baissa la tête, comme s'il disait je le veux, et saisissant quelque chose, courba le bras gauche vers l'épaule, et remuant l'autre main, fit connaître qu'il s'imaginait jouer du violon. Tantôt il retournait les chevilles pour mettre son instrument d'accord, tantôt il penchait l'oreille, comme s'il eût joué. Ensuite, comme si on eût voulu lui ôter son violon, il se recula; eut l'air de le jeter à la figure de son assaillant, puis de s'enfuir. Peu de momens après, on lui vit faire les mêmes mouvemens que s'il eût joué de la *viole*, et successivement de la *basse*, de l'*épinette*, de la *flûte*, du haut-bois, du cor de chasse, de la trompette, du clairon, de la corne-muse, etc., en exécutant tous les gestes avec la même précision et le même ensemble que s'il eût réellement tenu dans ses mains tous les instrumens de musique sus-nommés; et beaucoup d'autres que nous croyons inutile de nommer ici. Par exemple: en saisissant la corne-muse, on le vit la prendre entre ses bras, mettre le bourdon sur son épaule, souffler en enflant les joues, et remuer les doigts aussi bien que l'aurait pu faire le meilleur maître; voulant battre du tambour, on le vit prendre quelque chose, qu'il jetta sur son épaule, en y passant la tête et le bras gauche, comme si c'eût été un baudrier, puis avançant les deux mains, il fit tous les mouvemens d'un homme qui bat de la caisse; sonnant tour à tour, la garde, la diane, l'alarme, la retraite, etc. Alors, la scène changeant, on le vit exercer divers métiers, tels que ceux de boulanger, de cuisinier, tuant une volaille, de pâtissier, de tisserand, de tailleur, de forgeron, de serrurier, de menuisier, de tailleur de pierres, etc.; ces divers exercices furent bientôt interrompus par l'entrée de sept baladines; il alla au-devant d'elles; leur offrit des sièges, et, comme s'il eût trait une chèvre, reçut le lait dans sept vases, qu'il présenta gracieusement à ces dames, en les invitant à suivre son exemple; en effet, il approcha un verre de sa bouche, en

faisant connaître que le lait était très-bon. Cependant, il en fait chauffer d'autre, au moyen d'un soufflet, en indiquant que le lait chaud valait mieux que le lait froid.

Il se réveilla, en jetant de grands cris, et assurant qu'il était encore descendu, malgré lui, dans un lieu sombre, où plusieurs méchantes femmes l'avaient forcé, en le frappant de verges, d'exercer plusieurs arts et métiers, qu'il ignorait entièrement.

MM. Philippe Gaugain, sieur de Bernegoue, maire de Niort; François d'Abillon, sieur de l'Imbaudière, qui le fut l'année suivante; maître Jean Maronneau, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville; Marot, procureur du roi; de la Terraudière, échevin; Daguin, échevin; Guyot, notaire; Arnaudeau, notaire; du Moulin, notaire, et quelques autres notables habitans de la ville de Niort, furent témoins des principaux évènemens de cette journée, et ne se retirèrent pas moins émerveillés que tous ceux qui les avaient précédé.

Chapitre VII.

PEU A PEU LE VOILE SE SOULÈVE ET LES SORCIERS PARAISSENT AU GRAND JOUR.

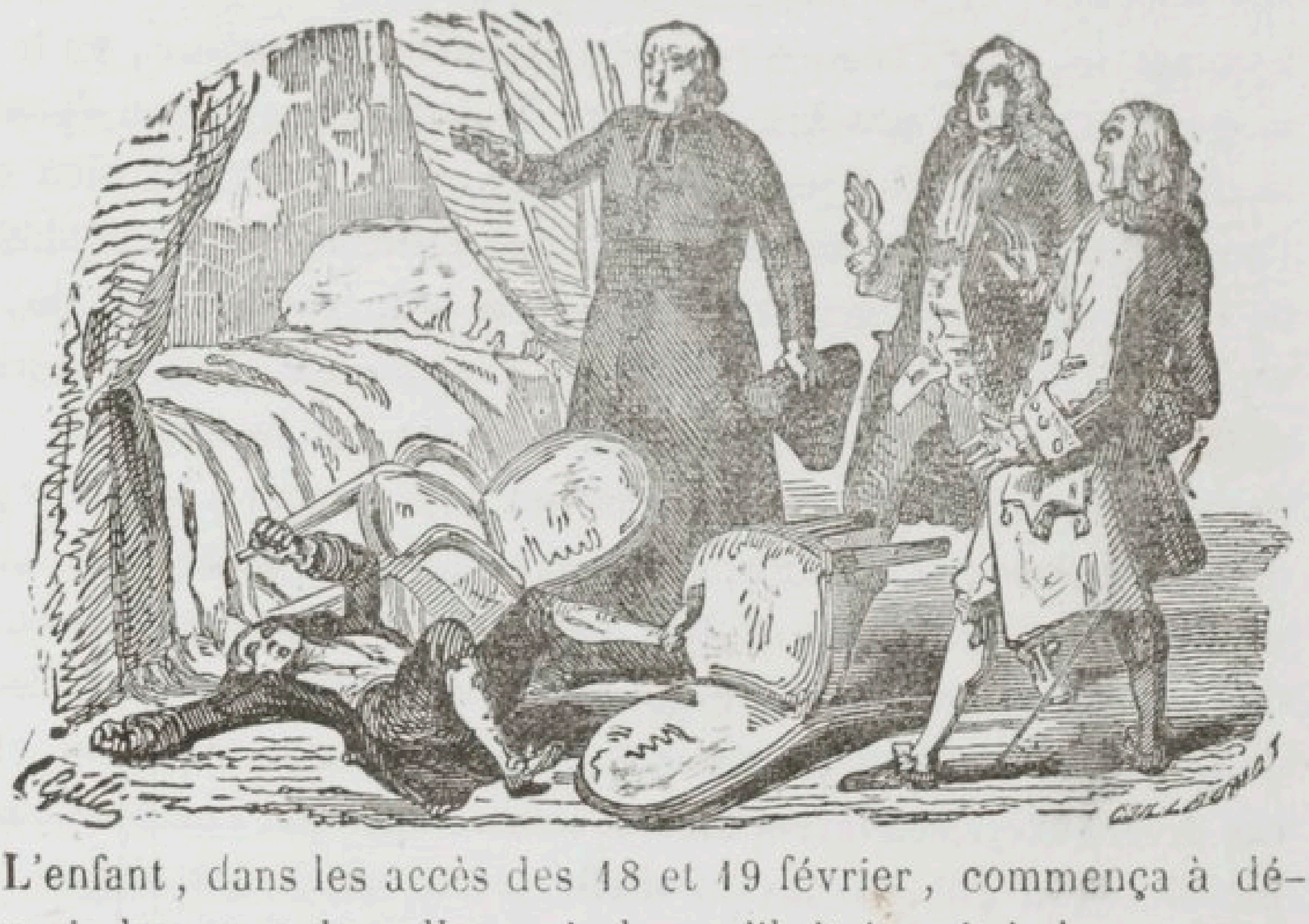

L'enfant, dans les accès des 18 et 19 février, commença à découvrir les noms de celles qui, lorsqu'il était privé de ses sens, l'avaient si souvent fait danser, et douloureusement tourmenté. Il s'approcha du foyer, et couché par terre, il nettoya la place avec

sa main, et écrivit sur l'un des carreaux : *Vieille, je te reconnais de visage et non pas de nom ;* et plus bas, après un moment de réflexion, il traça en lettres capitales : JEANNE.

Le sieur Ferré, maître en chirurgie, présent à cette séance, lui glissa alors une plume entre les doigts de la main droite, et mit devant lui une feuille de papier blanc et un encrier, et on le vit écrire aussitôt le mot *Jeanne*, qu'il fit suivre d'une *M*. Quelques minutes après, il reprit la plume, et l'on put lire sur le papier : *La petite Morine qui a un bonnet blanc et un corset bleu, la grande fille à Morin, le pâtissier, et une grande femme qui demande l'aumône, et qui s'appelle Millatte, voilà celles qui m'ont battu, tourmenté, ensorcelé, et avec lesquelles je me suis trouvé au sabbat. Vilaine Morine, méchantes femmes, vous serez brûlées vives. O ! grand Dieu admirable, mon juge et mon sauveur, montrez-vous pitoyable pour moi, pauvre pécheur ; tirez-moi des griffes du diable.*

Durant cet accès, et le temps que le sieur Creusé écrivait ces lignes, il était le ventre contre terre, roide comme un mort, excepté la main droite qui écrivait.

Le bruit d'une si prodigieuse maladie s'étant répandu partout, on accourait de toutes parts pour voir le jeune Creusé. M. Jean Baudean de Parabère, gouverneur de la ville ; M. Jacques Gataut, natif de Niort, ancien curé de la Rochelle, et l'un des fondateurs du collége des oratoriens, à Niort ; les ducs de Rohan et de la Trémouille, envoyés par le le roi Louis XIII, pour assister à l'assemblée qui devait avoir lieu à la Rochelle, etc., passant par Niort, désirèrent tous s'assurer par leurs propres yeux, de ce singulier phénomène.

En présence de cette noble assemblée, et toujours dans son extase, il s'écria tout-à-coup : *Sorcière, tu me montres un chapelet d'herbes, guéris-moi donc plutôt ! O ! mon Dieu, que ne brûlez-vous toute cette malfaisante engeance !* Or, il est bon que l'on sache, qu'un intime ami du père de l'enfant, suivant le conseil qu'on lui avait donné, et pour obtenir la délivrance du jeune possédé, avait mis secrètement la nuit sous la porte de la maison du pâtissier, dont la femme et les filles étaient accusées, par l'opinion publique, d'avoir ensorcelé le jeune Creusé, un chapelet de certaines herbes, connues, disait-on, pour avoir la vertu de détruire *tous les char-*

mes, et de forcer les sorciers à s'exécuter eux-mêmes. Cet ami n'avait fait part de son projet à personne, et cependant ce jeune homme en parla dans son hallucination, comme si quelqu'un lui avait montré ce chapelet.

Chapitre VIII.

CREUSÉ FAIT UN VOYAGE EN ENFER.

Ce malheureux enfant eut encore, jusqu'au 29 février, des crises nombreuses et plus ou moins violentes; mais ce jour-là, il jeta des cris plus perçans que jamais; il parut endurer des maux plus intolérables; enfin, il tomba dans une espèce de sommeil extatique, qui dura cinq heures au moins; et lorsqu'il se réveilla, il était pâle, défait, fatigué; tous ses traits exprimaient la terreur et l'effroi, et ses premières paroles furent : *Je ne suis donc pas mort!* Toute sa famille l'entoura, et l'on s'empressa de lui demander s'il se trouvait plus malade; non, répondit-il, mais je viens de l'*enfer*.... Comment, lui dit son père, tu viens de l'enfer? et qu'y as-tu vu? — J'y ai vu des choses incroyables; des choses que je n'oserais dire; j'y ai vu des personnes de votre connaissance et de la mienne; des gens que vous eussiez cru bien loin de ces ténébreuses lumières: dans ce pays-là, la foule est immense, et cent fois plus pressée qu'en un champ de foire à Niort, un jour de foire de mai. Tout ceux qui sont dans ce pays ont conservé l'habillement et le costume qu'ils avaient dans ce monde. C'est ce qui m'a fait de suite reconnaître le père Enselme, gardien des capucins de Niort, mort il y a six mois, comme vous savez, en état de sainteté. Attendu que, lorsque j'étais petit, il me donnait toujours quelque friandise, je suis allé de suite à sa rencontre, et je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner mon étonnement de le voir dans un tel lieu. Hélas! mon cher enfant, m'a-t-il répondu, il est vrai que, lorsque j'ai passé de l'autre vie dans celle-ci, je ne m'y attendais guères. Mais j'avais oublié de me confesser, avant de mourir, qu'un jour de Vendredi-Saint étant en quête avec le frère Jérôme, et nous trouvant à Mursay, chez le seigneur de Villette, il nous invita à déjeûner avec lui, et que, par ignorance ou par gourmandise, je mangeai quelques bouchées d'une omelette au

lard. Il ne m'en a pas fallu davantage, pour me faire perdre les mérites d'une vie passée dans la pénitence, le jeûne et les bonnes œuvres (1).

Vous vous rappelez bien, continua le jeune Creusé, ce bonhomme Doreil, si riche, marchand épicier comme vous, mon père, qui demeurait dans la rue du Minage, et dont vous vous plaigniez tant, parce qu'il vous enlevait, disiez-vous, vos pratiques? eh bien! il est là-bas? Mais, dit le père, il s'était converti à l'article de la mort! — On le sait; mais il vendait parfois à faux poids, et ceci a suffi. — Autre chose plus surprenante encore, vous connaissiez bien cette jeune et jolie demoiselle Mariette, qui demeurait rue Basse, avec sa mère, madame Chalenot, marchande revendeuse, et qui est morte il n'y a pas un mois, à l'âge de 18 ans? Je l'ai vue! Le père Enselme m'a dit qu'elle était descendue dans ce triste séjour, pour n'avoir pas eu pour sa mère, âgée et infirme, tous les soins, tous les égards que naturellement elle lui devait. Enfin, je ne finirais point de sitôt, ajouta ce jeune homme, si j'entreprenais de vous faire le récit de tous ceux que j'ai vus et reconnus dans cet autre monde. Il y en a là de tous les rangs, de tous les âges et de toutes les professions. Le nombre en est incalculable; c'est la contrée la plus peuplée de l'univers. Le père Enselme qui a bien voulu m'accompagner dans mon voyage, bien qu'il marche avec peine, attendu qu'il a déjà le pied gauche à moitié calciné, et la barbe aux trois quarts brûlée, m'a fait voir des papes, des archevêques, des évêques, même de simples prêtres, ainsi que des rois, des empereurs et des princes souverains. J'ai reconnu les papes à leurs triples couronnes, et les autres à leurs robes rouges, violettes ou noires. Car, dans ce royaume infernal, comme je l'ai déjà fait observer, on conserve les habits et tout l'extérieur de sa profession. Mon guide me dit aussi, qu'on trouvait en enfer beaucoup de procureurs, d'avocats et de médecins. Comme je me récriai sur le sort de ces derniers, parce que je serais fâché que mes médecins, que j'aime, allassent habiter une aussi triste demeure, mon vénérable capucin, me fit remarquer qu'en général,

(1) De Rancé, abbé commendataire de la Trappe, fit abattre une fuie qui se trouvait dans la cour du couvent, parce qu'un trappiste avait avoué, en confession, *qu'il s'était oublié à regarder les colombes faire leurs nids*.

les médecins ne sont pas très-dévots, et que ceux qui feignent de l'être, pourraient bien y mêler un peu d'hypocrisie.

On trouve aussi, sous ces lambris emflammés, un très-grand nombre d'ivrognes, de joueurs, de paresseux, et tous les ouvriers qui fêtent habituellement la Saint-Lundi.

Le père Enselme me dit avec un sourire, qui n'était pas sans malice, que les moines ne manquaient point non plus dans cette vaste et sombre habitation; en effet, il m'en fit remarquer un nombre immense, et de toutes les couleurs, tels que des Augustins, des Bénédictins, des Camaldules, des Chartreux, des Fontevistes, des Prémontrés, des Gilbertins, des Blancs-Manteaux, des Mathurins, des Dominicains, des Célestins, des Iéronimites, des Récolets, des Cordeliers, des Ambroisiens, des Théatins, des Barnabites, des Carmes chaussés et déchaussés, des Feuillans, des Minimes, des Sulpiciens, etc. Mais l'ordre que je vis le plus nombreux, c'est celui des jésuites. Je les reconnus facilement à leur chapeau bicorne, à larges bords ; ils sont tous dans le coin le plus obscur et le plus abandonné. Il paraît qu'ils ne sont aimés de personne dans cette prison éternelle, et que même tout le mode les fuit. Les nonnes et les nonnettes des divers ordres y sont aussi en très-grand nombre, mais nous en reparlerons une autre fois.

Le diable, continua le jeune Creusé, n'est pas tel qu'on nous le dépeint ; il n'a point une forme humaine ; c'est une espèce de rocher pyramidal, beaucoup plus gros et plus haut que le clocher de Notre-Dame de Niort. Il est percé à jour de toute part, et de ces trous sortent sans-cesse des flammes dévorantes et des paroles de colère. Ces paroles sont pour ordonner tel ou tel supplice. Tantôt il fait donner à celui-ci cent coups d'étrivières, tantôt il ordonne de placer celui-là sur un chevalet, et de lui briser les os. Aussi n'entend-on, dans ce *pandémonium*, que des cris, des menaces et des gémissemens ; on voit partout des chaudières d'eau bouillante et des brasiers allumés ; je me suis même approché de trop près d'un ce ces derniers, car une étincelle, en me volant sur la main, m'a brûlé vigoureusement. En effet, on lui vit sur la main gauche une ampoule, qui avait tous les caractères d'une brûlure.

M. de Cognac, ministre de la parole de Dieu, en l'église de

Niort, qui se trouva auprès de ce jeune homme, au moment où il faisait ce récit singulier, lui dit : mon jeune ami, puisque vous venez de l'enfer, pourriez-vous aussi me donner des nouvelles du purgatoire? Il n'est, disent certains théologiens, séparé de l'enfer que par une toile d'araignée, d'autres disent une gaze légère, et même un simple papier huilé; par conséquent, il n'aura pu vous échapper dans vos pérégrinations, et vous l'aurez, sans doute, entrevu? — Creusé, après un moment de réflexion, avoua qu'il n'avait rien vu de semblable; mais qu'il était possible que le purgatoire se trouvât dans la partie orientale, qu'il n'avait pas eu le temps de parcourir, et qui est habitée par les moins coupables, par ceux auxquels il est même permis, chaque jour, d'apercevoir le soleil levant.

Chapitre IX.

ENTREVUE DU JEUNE CREUSÉ, ET DE MORINNE ET DE SES FILLES. — VISIONS DIVERSES. — LUTTE ENTRE L'ANGE GARDIEN ET LE DIABLE.

Quelques jours après le voyage du jeune Creusé aux enfers, M. Desmortier, lieutenant-général de Niort, qui avait déjà plusieurs fois visité ce jeune homme, voulut encore le voir; et l'ayant trouvé assez tranquille, il envoya chercher la femme Morin et ses deux filles, l'une âgée de 24 ans et l'autre de 6. Aussitôt que le

malade les aperçut, il les reconnut, bien qu'on lui eût nommé d'autres personnes, et il s'écria qu'elles l'avaient ensorcelé, et les pria instamment de lui ôter son mal. On conçoit que ces femmes nièrent tout ce dont il les accusait. et ayant manifesté le désir de se retirer, il les saisit par leurs robes, en criant donnez-moi du bois que je les brûle, car ce sont des sorcières. Elles sortirent malgré lui, et cette nuit l'enfant dormit très-tranquillement, commança à se remettre, et eut du relâche jusqu'au 9 de mars.

Il éprouva alors de nouvelles tribulations; et assura que la femme Morin voulait à toute force lui faire faire des pâtés; on le vit dans son sommeil faire des sauts extraordinaires, et les actions d'un homme qui se défend courageusement de ses ennemis; fermer les poings, menacer du doigt, et se moquer de sept personnes, qu'il a l'air de compter.

Puis après quelques momens de repos, et élevant la voix, il dit:
« Dieu, secourez-moi, gardez-moi de ces méchantes gens; ah!
« reprenait-il, voici un ange de Dieu qui vient me défendre; je ne
« crains plus rien. Holà! dites méchantes femmes, vilaines sor-
« cières, sorciers, enchanteurs, enchanteresses et devineresses,
« dites, dites-moi, si vous pouvez deviner ce qui est avec moi?
« C'est l'ange de Dieu qui me protége; vous n'avez plus depuis-
« sance sur moi; non, non, n'espérez plus m'entraîner au sabbat..
« Je vois le diable, il dit qu'il a aussi des anges; en effet, mais
« qu'ils sont laids. Ils ont des ailes de chauve-souris, des cornes
« à la tête, le nez croche et des pieds de bœuf. O! satan, tu me
« présentes un miroir; j'en ai de bien plus beaux dans la boutique
« de mon père, dans lesquels je me regarde quand je veux. »

Un peu plus tard, il crut voir, dans ses illusions, la méchante Morine brûler un petit enfant dans un poêle; ou des hommes dans des chaises brûlantes; ou un grand nombre de gens masqués qui l'invitaient à se rendre au sabbat; ou des légions de diables, portant des cornes, hauts comme des montagnes, lesquels en se rencontrant, se saluaient et s'embrassaient; ou des gens à bonnets carrés, avec des plumes de chapons; ou de nombreux officiers de bouche, armés de grands couteaux de cuisine; au nombre de ces hommes de gueule, il reconnut le pâtissier Morin, qui le menaçait, en lui reprochant que lui seul était la cause que sa fille aînée ne trouvait point de mari; ou la Morin qui lui offrait de lui

ôter son sort, et de le jeter sur une brebis ou sur un coq ; le diable qui lui demandait de ses cheveux. Enfin, après une journée aussi orageuse, le calme parut revenir et la nuit fut bonne.

Chapitre X.

ÉVÉNEMENS SINGULIERS. — LE JEUNE CREUSÉ EST VISITÉ PAR LE JUIF-ERRANT.

Le jeudi dix-neuf mars, entre une heure et deux heures de la nuit, il y eut un grand tremblement et un grand bruit dans toute la maison habitée par ce jeune homme, qui était celle du père Creusé, bruit qu'entendirent tous les voisins. Nul ne douta que les diables n'y eussent tenu leur sabbat. Voici le fait : la domestique, à la persuasion d'une voisine, avait mis au chevet du lit du malade un chapelet de certaines herbes qui font accourir les sorciers malgré eux ; elle n'avait fait part de son projet à personne ; et tout le monde fut convaincu que les sorciers, attirés par ces herbes, s'étaient présentés, mais que la lumière qui était toujours dans la chambre du jeune homme, et dont ils sont ennemis, parce qu'elle leur brûle les yeux, les avait arrêtés ; que c'était pour se venger qu'ils avaient fait l'horrible tintamare, qui avait si fortement effrayé tout le voisinage.

Durant la possession de cet enfant, un certain dimanche, vers le soir, en présence d'une grande quantité de peuple, un étranger, se disant italien, bien vêtu, portant un manteau d'écarlate et une épée au côté, entra dans la chambre, et dit qu'il ve-

venait exprès, de 2 cents lieues, pour examiner et étudier cette bizarre affection, de laquelle il avait entendu dire des choses prodigieuses. Il s'approcha du lit de l'enfant, qui alors était dans une de ses crises; il le considéra fort attentivement; lui fit diverses questions sur les maux qu'il avait soufferts; lui demanda s'il connaissait bien ceux qu'il avait vus dans le ténébreux séjour. Le jeune Creusé dit que oui; et il en nomma plusieurs devant toute la compagnie; et le vieillard, à barbe grise, fit l'italien, que pensez-vous qu'il soit?

— Le *diable*, répondit le jeune homme, sans hésiter, — et moi, m'avez-vous vu enfin, ajouta l'italien, en faisant une grimace horrible? — Creusé alors le fixa, et tressaillit. — Cet étranger avait la face rude, le regard dur, le teint plus que basané, le front large vers les tempes, les sourcils noirs, épais, se joignant, et formant sur son front une ligne en quelque sorte horizontale, et les lèvres épaisses et livides. Ses mains étaient cachées sous des gants de peau noire. Sans plus de question, il se retourna vers le père et lui dit: j'ai le moyen de guérir votre fils, si vous le voulez, et de forcer les sorcières à retirer le *charme* qu'elles ont jeté sur lui. Creusé père le remercia, et lui dit qu'il avait mis toute sa confiance en Dieu.

Au même instant on entendit un grand bruit dans la rue; tout le monde se porta vers la fenêtre, et quand on revint près du lit du malade, l'italien avait disparu, sans qu'on pût savoir par où il avait passé.

Parmi les assistans, plusienrs prétendirent que cet étranger était *Ahasvérus*, ou le Juif-Errant; d'autres soutinrent que c'était quelque magicien alchimiste; enfin, il y en eut qui pensèrent que c'était le diable en personne, attendu qu'ils avaient très-bien vu ses pieds fourchus, et les pointes de ses cornes qui perçaient son chapeau; le plus grand nombre, cependant fut pour le Juif-Errant.

Chapitre XI.

LE JEUNE CREUSÉ DEVIENT PROPHÈTE ET PRÉDIT LES ÉVÈNEMENS A VENIR.

Jusqu'au 13 avril, le jeune Creusé éprouva des crises fréquentes

et plus ou moins violentes, il se plaignit souvent qu'on l'entraînait contre son gré au sabbat, et dans des pays inconnus et sauvages; qu'il voyait dans ces lieux des gens de toute sorte, et les plus hideuses figures du monde; enfin, qu'il succomberait à tant de souffrances, si son père le laissait encore long-temps à Niort. L'attaque de ce jour surtout, 13 avril, avait été des plus vives, lorsque les yeux toujours fermés, il se leva tout-à-coup et s'avança gravement au milieu de l'appartement, puis redressant la tête, tendant le bras droit, et portant la main gauche sur son cœur, il s'écria d'une voix mâle : que ce soit Dieu ou satan qui m'inspire, le livre de l'avenir est ouvert devant moi, écoutez :

« Le boulevart de la réforme va tomber sous les mains d'un « roi, que dirige un prêtre despote; après 18 mois d'un siége « opiniâtre, la Rochelle, malgré les secours fournis par les An- « glais, se trouvera forcée d'ouvrir ses portes à l'armée catholique.

« L'année prochaine (1629), une peste horrible dépeuplera « la belle ville de Lyon, et enlèvera 60 mille personnes en 4 mois.

« Avant que trois années s'écoulent (1630), les protestans « triompheront en Allemagne, par les armées de Gustave-Adol- « phe, roi de Suède, à l'aide des secours secrets fournis par le « cardinal de Richelieu, qui les persécute en France.

« Douze années s'écouleront encore, et Louis XIII deviendra « père (21 septembre 1640) d'un second fils, dont la descen- « dance directe, après de longs troubles, régnera sur le peuple « Français.

« Après un règne de 33 années, Louis XIII cédera son trône à « son jeune successeur (1643).

« Les passions religieuses et politiques, conduiront, en Angle- « terre, le roi sur l'échafaud (1649). »

Ici, la voix du jeune Creusé s'altéra; des larmes abondantes coulèrent de ses yeux, et il poursuivit en soupirant :

« Un descendant du roi Henri IV, devenu vieux, et dirigé « par une femme bigote et un jésuite haineux, oubliant que son « aïeul a dû sa couronne à ses fidèles protestans, les poursuivra, « les persécutera, et forcera 200 mille familles françaises à porter « à l'étranger leur or et leur industrie (1685). »

Le jeune Creusé allait, sans doute, continuer ses prédictions et

à dévoiler l'avenir, lorsque quelqu'un entrant subitement dans sa chambre, le tira de son extase, et le réveilla.

Chapitre XII.

DÉPART DU JEUNE CREUSÉ POUR CHATELLERAULT. — SA GUÉRISON.

Sur la demande de son frère, orfèvre à Châtellerault, et d'après l'avis des médecins, qui secondèrent, en cela, les désirs du jeune homme, M. Creusé père fit partir son fils pour cette ville. Le 20 avril, il se mit en route; et le changement de lieu, la distraction, l'éloignement des objets qui pouvaient lui rappeler le triste état dans lequel il s'était trouvé, et les vives commotions qu'il avait éprouvées, tout enfin contribua à effacer de son esprit les hallucinations qui l'avaient tant fatigué. Peu de jours même suffirent pour rétablir sa santé, et, lorsque trois mois après, il revint à Niort, il se portait à merveille.

Chapitre XIII.

APRÈS LES MALADIES, LES PROCÈS.

Mais ce n'est pas tout. Depuis qu'on avait accusé la femme du pâtissier d'avoir ensorcelé le jeune Creusé, on ne venait plus chez Morin, pour acheter ses gâteaux et ses petits pâtés. Tout le monde fuyait sa boutique; et le malheureux, voyant sa ruine certaine, crut devoir pour son honneur, et afin de rétablir son crédit, appeler en justice, ceux qu'il regardait comme l'unique cause de son infortune.

Antoine Creusé et Marie Fraigneau, sa femme, comparurent donc par le ministère de maître Philippe Chalmot, avocat, et François Texier, procureur; et Jacques Morin, et Marie Chabot, sa femme, demandeurs, furent représentés par maître Jean Texier, avocat, et Pierre Couperie, procureur. Les avocats de chacune des parties défendirent leur cause le mieux qu'ils purent. Après, M. Jean Audouart, avocat de sa majesté, prit la parole, et, dans un réquisitoire très-long, très-chargé de citations latines, et dans

lequel il témoigna n'être pas éloigné de croire que l'esprit malin n'eût joué un très-grand rôle dans l'affaire en question, il conclut à ce que les demandeurs Morin fussent condamnés aux dépens de l'instance.

La cour extraordinaire de la sénéchaussée du Poitou, au siège et ressort de la ville de Niort, faisant droit aux conclusions de l'avocat de sa majesté, condamna les époux Morin aux dépens. Cette cour était composée de MM. Pierre Rousseau, Equier, de la Place, conseiller du roi, et Desmortier, lieutenunt général, civil et criminel, en ladite sénéchaussée, juges; MM. Prévost et Châtelain, commissaires examinateurs audit siége. Greffier, Vaslet. Ce jugement fut rendu le 20e jour de juillet 1628.

Nota. Comme dans cette affaire, Antoine Creusé avait eu pour avocat maître philippe Chalmot, sieur de la Briaudière, lequel demeurait dans la rue Saint-André, pendant tout le temps que ledit sieur eut les pièces entre ses mains, c'est-à-dire durant plus de huit jours, on entendit continuellement dans sa maison, la nuit, un bruit et un tintamare abominable, qui empêchait même les voisins de dormir, et ce vacarme ne cessa que lorsque les pièces du procès eurent été remises *au sieur Creusé*.

Observations.—Bien que nous soyons à-peu-près certain qu'on ne nous soupçonnera pas assez crédule pour regarder la maladie du jeune Creusé comme le véritable résultat d'une action surnaturelle, et d'une puissance diabolique et prœstigiatorique, nous croyons toutefois qu'il est de notre devoir, puisque nous publions ce que les chroniques niortaises nous ont appris sur ce fait assez singulier, de faire connaître la nature du mal, dont ce jeune homme fut affecté.

La maladie dont fut atteint le jeune Creusé était tout simplement ce que Sauvage, Linné, Sagar et Pline ont nommé *somnambulisme*; Vogel, Hypnobatasie, et Junker, *noctambulation*. Les nosologistes modernes l'ont classée dans l'ordre *des névroses des fonctions cérébrales*, et ont indiqué comme la meilleure méthode de traitement de cette affection maladive: la dissipation, les voyages, les aspersions d'eau froide, les fortes commotions, la flagellation, etc., sauf les causes particulières qui exigent un traitement spécial.

Nous l'avons déjà dit l'année dernière, il n'y a point de sorciers, il n'y a point de magiciens, il n'y a point de vérité surnaturelle; car il n'y a d'autres sources de vérité parmi les hommes que la raison; et la raison est toujours humaine et naturelle. Nous connaissons bien, de nos jours, des phénomènes, mais des phénomènes naturels, parce qu'il n'y en a point où il puisse entrer quelque chose de surnaturel. Or, l'existence des sorciers, des magiciens serait contre nature, puisqu'elle dérangerait et troublerait l'ordre symétrique, si bien établi par elle. Certes, il peut y avoir des méchans, des gens qui peuvent secrétement nuire, et ceux-là, la justice les atteint facilement; mais les hommes, en naissant comme en mourant, sont égaux aux yeux de la nature; la puissance humaine ne peut être que naturelle. Ce n'est pas une raison, il est vrai, pour connaître l'évidence des causes de tous les phénomènes du *somnambulisme*, ou magnétisme charlatanisé, comme on pourrait le dire depuis quelques temps. Car il y a bien des circonstances dans cette maladie, lorsqu'elle n'est point un jeu, dont on ne pourra peut-être jamais donner une bien claire explication. La nature a ses mystères; gardons-nous de vouloir les pénétrer, surtout lorsqu'il ne doit en résulter aucune utilité pratique; autrement on s'exposerait à débiter des erreurs et des absurdités.

Non seulement il est des faits de somnambulisme que l'on ne saurait expliquer, mais même il en est qui jettent des doutes sur des questions qui passaient pour décidées; par exemple, on croit communément que le sommeil consiste dans un relâchement général qui suspend l'usage des sens et de tous les mouvemens volontaires; cependant, le *somnambule* se sert de ses sens, se meut, avec motif et connaissance de cause, bien que plongé dans un profond sommeil.

Car, qu'est-ce qu'un *somnambule?* C'est une personne qui, quoique profondément endormie, se promène, parle, écrit, fait différentes actions, comme si elle était bien éveillée, quelquefois même avec plus d'intelligence et d'exactitude; c'est cette faculté, cette habitude d'agir endormi qui est le caractère distinctif du *somnambulisme*, les variétés naissent de la diversité d'actions, et sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les

hommes sont capables, ainsi que les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire ; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, et encore ce qui paraît impossible à l'homme éveillé, ne l'est pas quelquefois pour le somnambule ; son imagination échauffée dirige seule et facilite ses mouvemens.

Dans l'histoire du jeune somnambule niortais, il est aussi très-sage de faire la part des amplifications, des exagérations, des commérages, de l'amour du merveilleux, de la crédulité, et du plaisir que l'on a naturellement à broder le récit d'un fait déjà surprenant par lui-même.

Les détails du somnambulisme du jeune Creuzé, tels que nous les rapportons d'après les chroniques niortaises, sont, il est vrai, passablement incroyables, bien que l'on nous cite de respectables témoins oculaires ; mais depuis cette époque, quels progrès n'ont point fait les *somnambuliseurs !* qu'est-ce, en effet, qu'une visite au sabbat, une descente aux enfers, des cris plus ou moins cadancés, en comparaison de tout ce qu'on nous montre aujourd'hui ?... Maintenant, on lit avec le ventre et le dos ; on voit au travers des murs d'un mètre d'épaisseur ; on décrit des lieux, des appartemens où l'on n'a jamais mis le pied ; on devine la pensée ; on somnambulise des personnes à cent lieues de distance, et même au-delà des mers lointaines ; enfin que ne fait-on pas ?... et cependant tous ces magnétiseurs ne sont pas des sorciers ! mais ils agissent sur l'imagination ; ils savent tirer parti de la faiblesse de l'esprit ; ils profitent de ce penchant qui porte l'homme peu instruit à croire et prendre pour vrai tout ce qu'il ne conçoit pas ; ils usent en définitive, comme Voltaire le fait dire à Mahomet :

« *Du droit qu'un esprit juste, et ferme en ses desseins,*
« *A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.* »

LE DOCTEUR X.